



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 1^{er} février 2018

Le Conseil Municipal convoqué le 25 janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le jeudi 1^{er} février 2018 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Médiathèque : Bilan 2017,
- Election d'un adjoint,
- Rythmes scolaires,
- Point sur les travaux en cours et à programmer,
- Autorisation de paiement des factures d'investissement,
- Admissions en non-valeur,
- Indemnités de conseil de Mme G. OUVRELOEIL,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Avant de délibérer sur l'ordre du jour sus énoncé, le Maire précise que la démission de Gérard PETIT a été acceptée par Madame le Préfet le 4 janvier 2018.

Médiathèque : Bilan 2017

Hélène ANGELOT, responsable de la médiathèque, présente le compte rendu des activités de la médiathèque pour l'année 2017.

Les lecteurs :

220 lecteurs actifs (personne qui emprunte au moins une fois dans l'année) sur 299 inscrits. Ce chiffre comptabilise les écoles pour 4 lecteurs actifs correspondant à 4 classes alors qu'il y a 44 élèves qui empruntent uniquement par l'intermédiaire de l'école.

Les usagers :

L'utilisateur vient chercher un service : lire la presse, réviser, jouer, participer aux animations, utiliser l'informatique ou tout simplement parler, se promener, boire un café, flâner.

6145 personnes sont venues en 2017 (fréquentation stable).

Les prêts : 6972 prêts soit 581 prêts mensuels. Le nombre a baissé par rapport à l'an passé, mais ce chiffre est satisfaisant si l'on se réfère à la moyenne nationale pour les bibliothèques municipales de la taille d'Arc en Barrois qui est de 3358 prêts annuels.

Les animations proposées au public :

Bilan stable pour les animations, l'année dernière 1465 personnes sont venues aux manifestations organisées par la Médiathèque, cette année 1410. L'heure du conte mensuelle sera maintenue et les ateliers bricolages alterneront avec les tournois de jeux (vidéos, société, robots).

La médiathèque continue le partenariat avec l'école primaire puisqu'elle travaille sur plusieurs projets (cirque, montagne, insecte, conte) en lien avec le programme scolaire.

Concernant les maternelles, toutes les deux semaines les enfants se déplacent à la médiathèque pour une heure du conte et un prêt de livre.

Les collections (livres et périodiques):

Fonds documentaire : **7584 documents en 2017**, répartis comme suit :

Support – Site propriétaire	Livre	Presse	CD	DVD	Livre CD	Parti-tion	Objet d'animation	Jeux de société	Jeux vidéo
MDHM	4187	10	505	449	39	1	1	54	42
ARC	1786	287	6	161	3	0	0	25	0

La médiathèque a reçu plus de 1000 dons, 417 ont pris place dans les rayons. Les dons restants ont fait l'objet d'une vente au téléthon, d'atelier bricolage, ou sont partis dans la grotte à livres sous le Relais ou ont été donnés à Emmaüs.

594 livres adultes et enfants ont été achetés cette année et 25 jeux de société.

Le personnel de la Médiathèque :

Hélène ANGELOT retravaille depuis octobre à temps plein.

Samuel VILLALONGA a été titularisé le 1^{er} septembre 2017.

Stages 2017 :

Hélène :

- . Développer des services innovants en bibliothèque
- . Le numérique en temps périscolaire
- . La Bib 3^{ème} lieu
- . Nouveautés de la MDHM
- . Animer des ateliers philosophiques avec les enfants
- . MOOC (formation en ligne ouverte à tous) en Littérature jeunesse organisé par l'université de Liège

Samuel :

- . Coups de cœur des libraires
- . Gestion d'une petite bibliothèque

Stages 2018 :

Chaque année, le personnel suit des formations organisées par la Médiathèque Départementale.

Pour Samuel :

- . La tablette et le public adulte
- . Les robots en bibliothèque
- . Journée de lecture
- . Compétences bureautiques et numériques via le CNFPT.

Pour Hélène :

- . Comptines à mimer, virelangues et jeux de doigts
- . Les robots en bibliothèque
- . Concevoir des animations intergénérationnelles
- . Aménager et valoriser des espaces en bibliothèques
- . Le jeudi 8 novembre les bibliothécaires du département suivront une formation sur les outils d'animations à destination du jeune public qui se déroulera à Arc-en-Barrois. L'école maternelle fera office de spectateur.
- . Rencontre d'auteurs et outils d'animations
- . Préparation au concours d'assistant des bibliothèques pour 2019 via le CNFPT.

La régie est maintenant opérationnelle.

Les projets :

Bilan des projets 2017 :

- Elargir le portage à domicile en envoyant un courrier aux médecins et infirmières de la commune pour les avertir de ce service. *Il y a eu 40 portages pour 4 personnes bénéficiaires.*
- S'inscrire dans le projet du Salon du livre de Chaumont : *la demande n'a pas été retenue et elle ne sera pas renouvelée.*
- Initiation à la robotique : *réalisé, tous les ateliers ont été complets*
- Nouveaux horaires : *le public trouve les plages horaires plus faciles à retenir même si un grand nombre de personnes vient hors horaires*
- Création d'une nouvelle communication : flyers, affiche et banderole extérieure (rue Anatole Gabeur) + un logo propre à la Médiathèque mais tenant compte de la charte graphique de la commune : *informations à venir la semaine prochaine*
- Créer une ludothèque : *réalisé et nécessaire de développer un fonds de qualité et pour tous les âges. Tous les ateliers de jeux sont complets à chaque séance.*

Les projets pour 2018 :

- Les horaires seront revus en raison du passage des jours d'école à 4 jours
- Ce qui change avec la MDHM : il n'y aura plus aucun passage de bibliobus et seulement 2 de médiabus au lieu de 3. La médiathèque fera exclusivement des micros échanges sur place à la MDHM (500 livres au lieu de 1000)
- Pérenniser le partenariat avec APC
- Pérenniser et développer de nouveaux projets avec OT3F : projet « Pénélope » et circuits de géocaching
- Deux spectacles : un adulte et un enfant en cours de choix
- L'ouverture de la micro crèche, un lieu supplémentaire d'animation.

Et déjà des projets pour 2019 :

- La nuit de la lecture en janvier 2019
- Partir en livre pour l'été 2019 avec un projet complet afin d'être labellisé.

En conclusion, une année riche et vivante pour la médiathèque avec des statistiques et un retour public positifs.

Le Maire félicite Hélène et Samuel pour leur implication et leur disponibilité.

Election d'un adjoint

Suite à la démission de Gérard PETIT, 1^{er} adjoint, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire un troisième adjoint.

Objet de la délibération

Réélection des
1^{er} et 2^{ème} Adjoint

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle que Monsieur Gérard PETIT, Premier Adjoint a démissionné de son poste de conseiller municipal par courrier du 19 décembre 2017. Madame le Préfet ayant accepté cette démission le 4 janvier 2018, il faudra donc procéder à la nomination d'un autre adjoint.

Il précise qu'il est possible de pourvoir à vacance de poste en appliquant la procédure de glissement : le 2^{ème} adjoint passant 1^{er} adjoint et le 3^{ème} adjoint passant 2^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer la procédure proposée par le Maire.

- Monsieur Daniel MARCHAL est nommé Premier Adjoint en remplacement de M Gérard PETIT,
- Monsieur Frédéric ROSSIGNOL est nommé Deuxième Adjoint en remplacement de Daniel MARCHAL,
- Un Troisième Adjoint devra être élu.

Objet de la délibération

Election du 3^{ème}
Adjoint

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Compte tenu de la décision exposée par délibération N°201801,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Le Maire procède à l'appel des candidatures : Monsieur Jean-Marie VILLALONGA est seul candidat.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Marie VILLALONGA ayant obtenu 11 voix (onze voix) soit la majorité absolue est proclamé Troisième Adjoint.

Indemnités des élus

Délibération n° : D201803

Objet de la délibération
Indemnités du Maire et
des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maxima et qu'il y a donc lieu de déterminer les taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, assortie de la majoration de 15% accordée aux communes chefs-lieux de canton. Ces taux sont établis selon un pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT.
Maire : 24.67%
Adjoints : 11.11%.
- De prévoir les crédits nécessaires à l'article 6531 du Budget principal de la Commune.

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Cette délibération annule et remplace la précédente N°D201443

Jean-Marie VILLALONGA va reprendre une partie des fonctions de Gérard PETIT dont le jumelage. Une petite parenthèse concernant la venue des italiens : ils viendront pour le grand pardon à Chaumont. Le Maire de Samone avait envoyé un mail à la suite des inondations pour présenter toute sa compassion et demander si la commune avait besoin de quelque chose.

Rythmes scolaires

D'après l'enquête menée auprès des parents, il se dégage un léger pourcentage en faveur de la semaine de 4 jours émanant des parents d'enfants de l'école maternelle. Par contre, concernant les parents d'enfants de l'école élémentaire se déclarent plutôt pour la semaine de 4.5 jours. Le résultat global affiche une petite avance pour la semaine de 4 jours.

La réunion des deux conseils d'écoles (maternelle et élémentaire) a eu lieu le 16 janvier 2018 et c'est la semaine de 4 jours qui a été adoptée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour la semaine d'école de 4 jours.

Délibération n° : D201804

Objet de la délibération
Modification des
Rythmes Scolaires

Après l'exposé du Maire concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du Ministre de l'Education Nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Il rappelle que les Conseils d'Ecole lors de leur séance commune du 16 janvier 2018, ont également donné un avis favorable à cette organisation, et donne lecture du procès-verbal afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.
- Les horaires proposés seraient : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00. (sous réserve d'une bonne correspondance avec les horaires des transports scolaires).

Les N.A.P. seront remplacées par le périscolaire.

La pose méridienne de 1h30 pourrait être portée à 1h45, la fin d'école serait dans ce cas à 16h15 au lieu de 16h.

Viviane PETIT et Arnaud CLEMENT travaillent sur les activités et les horaires périscolaires qui seront proposés aux familles en mai.

Dans ce domaine, le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a encore failli perdre une classe. Après intervention du Maire la classe est maintenue mais à la rentrée de septembre 2018, il faudra 52 élèves.

Point sur les travaux en cours

► **STEP** : La réhabilitation du poste de relevage n'a pu avoir lieu comme prévu en raison des inondations. Ce sera fait dès que le temps le permettra.

► **Rue Anatole Gabeur** : Le Maire précise que les travaux de la rue Amédée Pierre commenceront le 5 février. Cette rue sera fermée à la circulation pendant les travaux. Les pavés seront retirés et remplacés par du béton désactivé.

► **Micro-crèche** : Le toit est posé. Il n'y a pas eu d'inondations sur ce site.

La gestion se fera sous forme d'une délégation de service public. La consultation sera lancée dès que le Conseil Communautaire aura approuvé le cahier des charges.

► **Captage d'eau potable** : Il restait l'intervention de l'entreprise LAMARE et pendant les inondations, une partie du chemin a été ravinée et l'agrégat est arrivé dans l'étang. Reste à voir comment cela peut être réparé pour éviter que cela se reproduise .

► **Usine SEALED'AIR** : Une réunion a eu lieu avec Mr PAILLUSSON le 8 décembre dernier. Une consultation a été faite pour l'enlèvement des cuves. Le document d'arpentage a été réalisé.

► **Travaux au rez-de-chaussée de la mairie** : Ces travaux ont débuté le 5 février. Il s'agit du rabaissement du plafond avec isolation, de l'électricité à mettre aux normes, de la signalétique et de l'accessibilité.

► **Station de pompage** : De nombreux travaux doivent être réalisés afin de mettre ce local hors d'eau. Il reste à changer des gros tuyaux et le javelisateur. Un dossier de demande de subventions va être effectué. Les travaux devraient s'élever entre 14 et 15.000 € H.T.

Julia MOLARD quitte le conseil à 22h10.

- ▶ **Aire de jeux au lotissement St Jacques** : Le projet du lotissement Saint Jacques prévoit la réalisation d'une aire de jeux pour enfants. L'entreprise Olivier Paysage a proposé une esquisse qu'il reste à chiffrer.
- ▶ **Travaux de voirie pour 2018**: La commission de voirie va se réunir pour décider des travaux à réaliser en priorité. La réfection du chemin de Val Bruant et de la fin de la rue Chauffour – Golf – Centre équestre ont été d'ores et déjà évoqués.
- ▶ **Salle des fêtes** : Le projet de travaux va rester en attente tant que les deux grosses opérations en cours ne sont pas terminées.
- ▶ **Surpresseur du lotissement St Jacques** : La bonne marche de ce surpresseur qui alimente le lotissement St Jacques ainsi que la défense incendie des usines est à contrôler. Un essai officiel sera réalisé.

Autorisation de paiement des factures d'investissement

Délibération n° : D201806

Objet de la délibération
Autorisation de
Paiement des Factures
d'Investissement

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire donne lecture de plusieurs factures concernant des travaux en cours.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de régler les factures suivantes (sommes TTC) :

Service Eau :

SA BOUREAU, à l'article 2315/31 pour la somme de 27 958.66 €

Budget Principal :

BAPOIA-DILA, à l'article 2161 pour la somme de 330.00 €

SARL ALAIN RENAUDIN, à l'article 2135 pour la somme de 19 116.80 €

CABINET KOLB BOURRIER, à l'article 2111/209 pour la somme de 860.40€

SEGILOG, à l'article 2051 pour la somme de 2 700.00 €

LELABDECOM, à l'article 2315/142 pour la somme de 1 305.72 €

Admissions en non-valeur

Délibération n° : D201807

Objet de la délibération
Admissions en
non valeur

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur

par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 569.44 € pour le service Eau.

	Référence Pièce	Montant €	Tiers concerné
2002	T711544730032	35.00	NAUDET Gilles
2003	T711544750032	48.27	NAUDET Gilles
2004	T711543980032	32.92	NAUDET Gilles
2005	T711544080032	31.77	NAUDET Gilles
	T711544150032	24.38	POE Joël
2006	T711544270032	215.27	NAUDET Gilles
	T711544400032	18.45	POE Joël
2007	T711544510032	99.76	NAUDET Gilles
	T711544550032	38.25	POE Joël
2008	T711544660032	14.90	POE Joël
2009	T711547090032	10.47	POE Joël

- De prévoir les sommes nécessaires au chapitre 65, article 6541.

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Indemnités de conseil de Mme G. OUVRELOEIL

Délibération n° : D201808

Objet de la délibération
Indemnités de Conseil
et de Confection de
budget 2017
Mme G OUVRELOEIL

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à Mme Geneviève OUVRELOEIL pour 2017 : L'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour un montant net de 372.25€,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Subventions** :

- **US ROUVRES** : Le Maire a reçu une demande de subvention de cette association où 15 enfants d'Arc participent aux activités sportives.

Délibération n° : D201809

Objet de la délibération

Subventions 2018
US Rouvres

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- L'Union Sportive de Rouvres : 400 €

- **Association des sclérosés en plaque** : Aucune subvention n'est accordée puisque le siège de cet organisme est situé hors de la commune.

▪ **Adhésions** :

Délibération n° : D201810

Objet de la délibération

Adhésions 2018
Villes et villages Fleuris
OT3F

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire propose le renouvellement des adhésions pour 2018 aux organismes suivants :

- Office de Tourisme des Trois Forêts : 50 €.
- Ville et villages Fleuris : 90 €

- **Réglementation de la vitesse dans la rue de Caule** : En vue de réduire la vitesse des véhicules qui descendent la rue de Caule, le Maire propose de limiter la vitesse à 30 km/heure. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de limiter la vitesse à 30km/heure dans la rue de Caule. Un arrêté sera pris en ce sens.

▪ **Infos diverses**

Le Maire communique aux conseillers :

- Qu'il a reçu les vœux de Jean-François SOMMELET et de Madame Magali ZED, destinés l'ensemble du Conseil Municipal,
- Que suite aux dernières inondations, il a déposé un dossier de demande de classement en « catastrophes naturelles ».

INTERVENTIONS DIVERSES

► Maryse GERVASONI fait part au Conseil Municipal du contentement des personnes qui, n'ayant pu participer au repas des aînés, ont reçu un panier garni.

La séance est levée à 23h.

oo

Prochaine séance du Conseil Municipal : non fixé.